

DÉLIBÉRATION N° 2023-76  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AOUT 2023

Date de la convocation :	
<b>02 août 2023</b>	
Date de séance :	
<b>08 août 2023</b>	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
<b>09 août 2023</b>	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	23
Procurations	04
Votants	27
Pour	27
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-trois, le huit août à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea	X		
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	RIJKAART Alice
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche	X		
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges		X	
LI-SENG Isabelle	X		
BOUTEAU Nicole		X	
DANLOUE Cathy		X	CHAMPS Agnès
REY Steven	X		
PAVAOUAU Teura		X	
BRAUN ORTEGA Enrique		X	NENA Tauhiti
FOSTER Makau		X	
MARTIN Alfred		X	
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	
LIU SING Thierry		X	
PERRY Doris		X	
GALENON Minarii		X	LE CAILL Heinui
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile	X		

**OBJET :**

**Délibération  
modificative n°1 du  
budget principal 2023  
de la commune de  
Papeete.**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

23 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales (partie législative) aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu l'ordonnance n°2008-1020 du 22 septembre 2008 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales (partie réglementaire) aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles de la partie législative L5211-36, L2312-1, et L2121-12 ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements Français de l'Océanie une commune ayant pour Chef-lieu Papeete ;

Vu l'arrêté du 20 août 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes de Polynésie Française et à leurs établissements publics ;

Vu la circulaire n°1942 et 1943 DIPAC du 5 décembre 2011 relatives aux principales règles relatives à l'élaboration des budgets locaux ;

Vu la circulaire n°8921 DAC du 30 décembre 2008 relative au contrôle budgétaire ;

Vu la circulaire relative à la mise en œuvre de l'instruction budgétaire M14 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

Vu la délibération n°2023-01 du 16/02/2023 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations générales de l'exercice 2023 du budget principal et du budget annexe de la commune de Papeete ;

Vu la délibération n°2023-10 du 24/03/2023, approuvant le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2022 de la commune de PAPEETE ;

Vu la délibération n°2023-13 du 24/03/2023, approuvant le budget principal 2023 de la commune de PAPEETE ;

Vu la décision n° 2023-71 du 20 avril 2023 portant modification n°1 du budget principal de la commune de Papeete ;

Vu la décision n° 2023-81 du 24 mai 2023 portant modification n°2 du budget principal de la commune de Papeete ;

Vu le rapport n° 2023 -34 du 27 juillet 2023 présenté par Madame Alice RIJKAART, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

### EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 08 AOUT 2023

#### ADOPTE

**Article 1 :** Le budget principal de la commune de PAPEETE, exercice 2023, est modifié en sections de fonctionnement et d'investissement, en recettes et en dépenses comme suit :

#### En recettes

En fonctionnement :

Imputation	Libellé	Montant
777 01 (042)	Quote part des sub d'investissement transférables au compte de résultat	-5 000 000
7411 01 02	Dotation globale de fonctionnement (DGF)	25 130 000
74128 01 02	Dotation d'aménagement	26 650 000
	<b>TOTAL</b>	<b>46 780 000</b>

En investissement :

Imputation	Libellé	Montant
040 21561 01 02	Opération d'ordre de transfert Matériel roulant	- 7 500 000
040 21568 01 02	Opération d'ordre de transfert Matériel et outillage de défense civile	- 6 000 000
040 2182 01 02	Opération d'ordre de transfert Matériel de transport	- 15 000 000

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/08/2023

Application agréée E-legalite.com

Délibération n° 2023-76 Page 2 sur 3

040 28031 01 02 OPFI	Dotation aux amortissements sur frais d'études	15 000 000
040 28051 01 02 OPFI	Dotation aux amortissements sur concessions et droits similaires	10 000 000
040 28128 01 02 OPFI	Dotation aux amortissements sur Agenc. et aménagement de terrain	5 000 000
040 28135 01 02 OPFI	Dotation aux amortissements sur installation générale et construction	25 000 000
040 28151 01 02 OPFI	Dotation aux amortissements sur réseau de voirie	9 000 000
040 28182 01 02 OPFI	Dotation aux amortissements sur matériel de transport	13 500 000
13158 OP2023017 422	Subv CUCS acquisition d'un chapiteau maison de quartier	900 000
13158 OP2023018 422	Subv CUCS travaux d'aménagement Espace adulte relai	3 600 000
13158 OP2023019 422	Subv CUCS Etude réaménagement maison de quartier Tipaerui Grand	3 000 000
13158 OP2023020 422	Subv CUCS Réaménagement du plateau sportif Hitivainui	2 000 000
13158 OP2023021 422	Subv CUCS Aménagement plateau multisport Bambridge	9 700 000
	<b>TOTAL</b>	<b>68 200 000</b>

### En dépenses

#### En fonctionnement :

Imputation	Libellé	Montant
022 020	Dépenses imprévues	- 10 000 000
6811 01 (042)	Dotations aux amortissements des immobilisations	49 000 000
61521 412 03	Terrains Stades	2 780 000
6574 033 08	Aides aux associations	5 000 000
	<b>TOTAL</b>	<b>46 780 000</b>

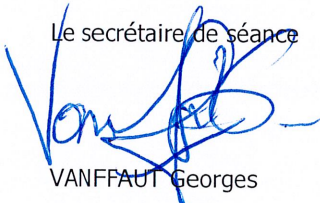
#### En investissement :

Imputation	Libellé	Montant
020 01 02 OPFI	Dépenses imprévues	10 000 000
040 13911 01 02 OPFI	Subventions transférables Etat et Etablissements nationaux	- 10 000 000
2135 OPNI 211 03	Installations générales, agencements, aménagement des constr.	-5 000 000
2313 OP2018008 211	Ecole TAMANUI (reconstruction)	5 000 000
2031 OP2021007 824	CRSD : Action 4.10 Suite Etudes	11 200 000
2031 OP2019004 824	CRSD action 4.10 – Etudes déconstruction, dépollution, progr	100 000
2031 OP2019013 811	Schéma directeur assainissement eaux usées	3 500 000
2188 OP2023017 422	Acquisition d'un chapiteau maison de quartier	1 500 000
21318 OP2023018 422	Travaux d'aménagement Espace adulte relai	6 000 000
2031 OP2023019 422	Etude réaménagement maison de quartier Tipaerui Grand	5 000 000
21318 OP2023020 422	Réaménagement plateau sportif Hitivainui	7 000 000
21318 OP2023021 422	Aménagement plateau multi sport Stade Bambridge	32 600 000
2135 OPNI 020 03	Installations générales, agencements, aménagement des constr.	1 300 000
	<b>TOTAL</b>	<b>68 200 000</b>

**Article 2 :** La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois  
et an susdits,  
Pour transmission conforme*

Le secrétaire de séance

  
VANFFAUT Georges

Le Maire

   
Michel BUILLARD

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/08/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-987-200003768-20230808-DEL2023\_76-

Delibération n° 2023-76 Page 3 sur 3

## Commune de Papeete

### RAPPORT N°2023-34

#### Relatif à un projet de délibération modificative n°1 du budget principal 2023 de la commune de Papeete.

Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs les Adjoints au Maire,  
Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux,

L'article L.2312-1 du Code Général des collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie française dispose que le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal.

La proposition de modification du budget principal 2023 de la commune de PAPEETE a pour objectif de rééquilibrer l'ensemble des chapitres budgétaires à partir des inscriptions faites lors du vote du budget en mars, au vu des dotations FIP pour abonder les dotations aux amortissements (sur les immobilisations et les subventions transférables).

Il est rappelé que le conseil municipal vote le budget par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et opération individualisée en section d'investissement.

#### **I. En recettes :**

##### En fonctionnement :

Imputation	Libellé	Montant
777 01 (042)	Quote part des sub d'investissement transférables au compte de résultat	-5 000 000
7411 01 02	Dotation globale de fonctionnement (DGF)	25 130 000
74128 01 02	Dotation d'aménagement	26 650 000
	<b>TOTAL</b>	<b>46 780 000</b>

##### En investissement :

Imputation	Libellé	Montant
040 21561 01 02	Opération d'ordre de transfert Matériel roulant	- 7 500 000
040 21568 01 02	Opération d'ordre de transfert Matériel et outillage de défense civile	- 6 000 000
040 2182 01 02	Opération d'ordre de transfert Matériel de transport	- 15 000 000
040 28031 01 02 OPFI	Dotation aux amortissements sur frais d'études	15 000 000
040 28051 01 02 OPFI	Dotation aux amortissements sur concessions et droits similaires	10 000 000
040 28128 01 02 OPFI	Dotation aux amortissements sur Agenc. et aménagement de terrain	5 000 000
040 28135 01 02 OPFI	Dotation aux amortissements sur installation générale et construction	25 000 000
040 28151 01 02 OPFI	Dotation aux amortissements sur réseau de voirie	9 000 000
040 28182 01 02 OPFI	Dotation aux amortissements sur matériel de transport	13 500 000
13158 OP2023017 422	Subv CUCS acquisition d'un chapiteau maison de quartier	900 000
13158 OP2023018 422	Subv CUCS travaux d'aménagement Espace adulte relai	3 600 000
13158 OP2023019 422	Subv CUCS Etude réaménagement maison de quartier Tipaerui Grand	3 000 000
13158 OP2023020 422	Subv CUCS Réaménagement du plateau sportif Hitivainui	2 000 000
13158 OP2023021 422	Subv CUCS Aménagement plateau multisport Bambrige	9 700 000
	<b>TOTAL</b>	<b>68 200 000</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 17/08/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-987-200003788-20230808-DEL2023\_76-

## **II. En dépenses**

En fonctionnement :

<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
022 020	Dépenses imprévues	- 10 000 000
6811 01 (042)	Dotations aux amortissements des immobilisations	49 000 000
61521 412 03	Terrains Stades	2 780 000
6574 033 08	Aides aux associations	5 000 000
	<b>TOTAL</b>	<b>46 780 000</b>

En investissement :

<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
020 01 02 OPFI	Dépenses imprévues	10 000 000
040 13911 01 02 OPFI	Subventions transférables Etat et Etablissements nationaux	- 10 000 000
2135 OPNI 211 03	Installations générales, agencements, aménagement des constr.	-5 000 000
2313 OP2018008 211	Ecole TAMANUI (reconstruction)	5 000 000
2031 OP2021007 824	CRSD : Action 4.10 Suite Etudes	11 200 000
2031 OP2019004 824	CRSD action 4.10 – Etudes déconstruction, dépollution, progr	100 000
2031 OP2019013 811	Schéma directeur assainissement eaux usées	3 500 000
2188 OP2023017 422	Acquisition d'un chapiteau maison de quartier	1 500 000
21318 OP2023018 422	Travaux d'aménagement Espace adulte relai	6 000 000
2031 OP2023019 422	Etude réaménagement maison de quartier Tipaerui Grand	5 000 000
21318 OP2023020 422	Réaménagement plateau sportif Hitivainui	7 000 000
21318 OP2023021 422	Aménagement plateau multi sport Stade Bambridge	32 600 000
2135 OPNI 020 03	Installations générales, agencements, aménagement des constr.	1 300 000
	<b>TOTAL</b>	<b>68 200 000</b>

C'est avec ces précisions que je sou mets à votre approbation le projet de modification du budget principal 2023.

Papeete le 27 juillet 2023  
Le rapporteur  
Alice RIJKAART  
6<sup>ème</sup> adjointe au maire